



## Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants

### Fiche prévention

L'accueil et la formation à la sécurité font partie des obligations des chefs d'entreprise. Cette fiche s'adresse à toute personne accueillant du personnel sur les lieux de travail.

Le dispositif réglementaire oblige les chefs d'entreprises, sur le fondement des principes généraux de prévention (PGP), à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs (art. L.4121-1).

De leur côté, « les travailleurs doivent prendre soin, en fonction de leur formation et de leurs possibilités, de leur santé et de leur sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par leurs actes ou leurs omissions. » (art. L.4122-1). La formation à la sécurité est un des moyens de répondre à ces obligations.

- CONSULTER LA FICHE (<http://www.oppbtp.fr/content/download/11685/80270>)

Mise à jour le 13/03/2012